



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8795^e séance

Lundi 14 juin 2021, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jürgenson	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Repkin
	France	M ^{me} Gasri
	Inde	M. Kakanur
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M ^{me} Curzio Vila
	Niger	M. Abarry
	Norvège	M ^{me} Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
	Tunisie	M. Cherif
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé que je ferai en ma qualité de Représentant permanent de l'Estonie et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des travaux du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pendant la période allant du 25 mars 2021 à ce jour.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu deux consultations informelles par visioconférence privée et reçu la première mise à jour trimestrielle du Groupe d'experts sur le Soudan.

Le 30 mars, le Groupe d'experts a présenté au Comité un exposé sur son programme de travail pour son mandat actuel.

Le 17 mai, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, qui a mis l'accent sur les mesures prises par le Gouvernement soudanais pour protéger les civils, ajoutant que les capacités nationales restaient limitées. Elle a insisté sur le fait que le dialogue avec le Gouvernement et les groupes armés devait se poursuivre afin de s'attaquer aux six violations graves commises contre les enfants.

Le 28 mai, le Groupe d'experts sur le Soudan a présenté sa première mise à jour trimestrielle au Comité. Le Groupe nous a donné des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba,

la dynamique régionale, la situation des groupes armés dans la région, la violence intercommunautaire et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je voudrais porter à l'attention du Conseil les éléments suivants qui ressortent du rapport du Groupe.

Bien que les signataires de l'Accord de paix de Djouba aient continué à soutenir le processus de paix et à y travailler, sa mise en œuvre est restée limitée. Le Groupe d'experts a signalé que la violence intercommunautaire a continué à s'intensifier dans plusieurs régions du Darfour, ce qui a également provoqué de nouveaux déplacements. Le Gouvernement soudanais a été en mesure de rétablir l'ordre dans la plupart des cas. En ce qui concerne la présence en Libye de mouvements darfouriens signataires ou non signataires de l'Accord de paix de Djouba, le Groupe a indiqué au Comité que tous continuaient à y maintenir des forces importantes.

Sur la question de la protection des civils, les autorités soudanaises ont pris des mesures pour remédier à l'insécurité et à la violence des milices armées sur les marchés et autres lieux publics. Depuis l'annonce de son plan national de protection des civils en juin 2020, le Gouvernement soudanais a adopté une série de mesures pour faire face à la recrudescence des affrontements dans différentes parties du Darfour, notamment en déployant les Forces d'appui rapide, dites Forces du bouclier de la paix, et Forces centrales de réserve de la police, même si certaines limites demeurent manifestes en termes de capacités. Le Groupe d'experts a également signalé que l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, y compris les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, était restée problématique pendant la période considérée.

En réponse à la demande du Soudan de radier les personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions, le Comité a achevé, le 8 juin, le processus d'examen de la liste des individus faisant actuellement l'objet de sanctions ciblées, afin de l'actualiser par rapport aux réalités actuelles. À l'issue de ce processus d'examen, une personne a été retirée de la Liste, tandis que trois autres continuent à faire l'objet de sanctions. Le Comité se redit prêt à l'avenir à examiner d'éventuelles futures demandes de radiation de la Liste sur la base d'informations supplémentaires.

Enfin, je tiens à rappeler que les sanctions ciblées et l'embargo sur les armes au Darfour ont pour seul objectif d'aider le Soudan à instaurer la paix. Les

sanctions ciblées visent à déjouer et à prévenir les actions susceptibles de saboter la paix. L'embargo sur les armes actuellement en vigueur au Darfour a quant à lui pour but ultime d'empêcher que les armes continuent à proliférer. Le Comité est favorable au futur réexamen des mesures de sanction afin d'aider au mieux le Soudan à réaliser la paix. Le Comité 1591 réaffirme sa volonté inébranlable de travailler avec le Soudan et toutes les parties prenantes pour faire de la paix une réalité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Mohammed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan de son exposé sur le rapport trimestriel sur les travaux du Comité.

La situation en matière de sécurité s'améliore de jour en jour au Darfour. Il n'y a eu aucune violation du cessez-le-feu en vigueur dans toute la région du Darfour depuis sa proclamation. En outre, les dispositions de l'Accord de paix de Djouba, signé en octobre dernier, sont mises en œuvre par le Gouvernement sur le terrain, en coopération avec les partenaires de paix. Le Conseil souverain et le Conseil des ministres ont tous deux été remaniés pour inclure des dirigeants des parties à l'Accord de paix de Djouba. Les premières unités de soldats représentant ces parties sont arrivées à Khartoum et au Darfour pour mettre en œuvre les dispositions des accords de sécurité et établir une force conjointe pour la protection des civils au Darfour.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement est déterminé à continuer d'améliorer les conditions de sécurité au Darfour grâce à l'application de l'Accord de paix de Djouba, à la collecte des armes non autorisées, au respect de la justice et du principe de responsabilité, à la mise en œuvre du plan national de protection des civils, ainsi qu'en associant le mouvement Abdul Wahid au processus de paix et en adoptant des mesures pour prévenir les affrontements intercommunautaires.

Dans le cadre de l'exercice par le Gouvernement de ses responsabilités en matière de protection des civils au Darfour, les autorités soudanaises s'efforcent de protéger et de promouvoir les droits des enfants en général et de normaliser la situation des enfants touchés par le conflit en particulier, car les enfants font partie

des groupes les plus vulnérables dans les zones de conflit. Un plan d'action pour la protection des enfants contre les violations dans les zones de conflit armé a été signé en mars 2016, suivi de la signature d'une feuille de route intégrée sur la question en août 2018. Des unités de protection des femmes et des enfants ont également été créées au sein des structures des forces régulières soudanaises, qui s'emploient à détecter et à traiter immédiatement tout cas de violation contre des femmes ou des enfants.

Je tiens à souligner ici que les mesures punitives imposées il y a plus de 15 ans en vertu de la résolution 1591 (2005) et des résolutions connexes ultérieures ne sont plus du tout justifiables. Le Darfour connaît actuellement une transition capitale et est en train de passer de la guerre et du conflit à la consolidation de la paix, ce qui signifie qu'il incombe au Conseil de sécurité de réexaminer et de lever ces sanctions en réponse à l'évolution positive de la situation sur place. La fin des sanctions permettra au Gouvernement de reconstituer et de renforcer les capacités des forces de sécurité et des organismes chargés de l'application de la loi afin de maintenir et de consolider la paix non seulement au Darfour mais dans toute la région, qui possède une longue frontière où les groupes criminels organisés peuvent aisément se livrer à la traite des personnes et au trafic d'armes, ainsi qu'à d'autres activités criminelles transnationales.

En conclusion, nous réaffirmons que le Soudan est pleinement disposé à engager un dialogue constructif avec le Secrétariat et les membres du Comité pour fixer des critères clairs et bien définis, comme indiqué dans la résolution 2562 (2021), afin de guider le Conseil dans son examen et sa levée des sanctions. Une délégation du Secrétariat est arrivée hier à Khartoum pour tenir des consultations avec le Gouvernement soudanais à cet égard.

Le Soudan est déterminé à œuvrer avec la communauté internationale pour édifier un Soudan nouveau, en paix avec lui-même et avec ses voisins, ainsi qu'avec son environnement régional et international. À la lumière des profonds changements intervenus dans la situation politique intérieure du Soudan il y a deux ans, il incombe au Conseil de jouer un rôle positif à l'appui des aspirations du peuple soudanais. Et parmi ces aspirations, l'une des plus importantes est la levée des sanctions imposées au Soudan.

La séance est levée à 15 h 15.